

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2025
DE LA LICENCE
MENTION LICENCE ECONOMIE-GESTION
PARCOURS LICENCE 1 LICENCE 1 FRANCO-ALLEMAND

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 et L.612-3, ainsi que l'article D.612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
Vu la proposition de Monsieur Richard CALVI, directeur de l'Institut d'administration des entreprises

ARRÊTE n° 2025-161

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**

Mention : LICENCE ECONOMIE-GESTION

Parcours : LICENCE 1 FRANCO-ALLEMAND

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
<ul style="list-style-type: none">Monsieur Jean-Philippe Clerc, responsable de Licence 1 Economie-Gestion Parcours Franco-Allemand	<ul style="list-style-type: none">Enseignant contractuel, Université Savoie Mont Blanc
<ul style="list-style-type: none">Madame Gaétane Plottier	<ul style="list-style-type: none">PRAG, Université Savoie Mont Blanc
<ul style="list-style-type: none">Madame Karin Ranno	<ul style="list-style-type: none">Enseignante contractuelle, Université Savoie Mont Blanc
<ul style="list-style-type: none">Madame Camille Colin	<ul style="list-style-type: none">PRAG, Université Savoie Mont Blanc
<ul style="list-style-type: none">Madame Eilidh Ramsay	<ul style="list-style-type: none">Enseignant contractuel, Université Savoie Mont Blanc

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'IAE sur le site universitaire d'Annecy-le-Vieux.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 6 mars 2025

Philippe BRIAND